

Projet Revitalisation

Commune d' ARGENTONNAY

Septembre 2025

Mémoire technique – V2 24/09/2025



1. Identification des différents acteurs

Porteur du projet :

Commune d'ARGENTONNAY
Mairie
11 Place Léopold BERGEON
79 150 ARGENTONNAY
SIRET : 200 055 994 00236
Représenté par Mme Armelle CASSIN – Maire
Chargée de mission : Louise CHOPARD
revitalisation@argentonnay.fr



Paysagiste :

ARRDHOR CRITT HORTICOLE
22 rue de l'Arsenal F – 17 300 ROCHEFORT
Christophe MONTILE – Paysagiste DPLG
c.montil@critt-horticole.com



Bureau d'études :

SIT&A Conseil
140 rue de l'Aérodrome – 79 000 Niort
Rafaël ENARD – Responsable Maîtrise d'œuvre
Julien BELZ – Chargé d'Etudes Hydrauliques
niort@siteaconseil.fr – 05.49.33.09.49



Partenaire réseaux ADOPTA et REDAGIEO



Répartition des compétences au sein de la collectivité :

- Compétence eaux pluviales (GEPU) : Agglomération du bocage Bressuirais (Agglo 2B)
- Compétence assainissement : Agglomération du bocage Bressuirais (Agglo 2B)

2. Contexte général de l'opération

Type d'opération : Réaménagement des places de la Libération, Marché, Léopold BERGEON, Philippe des COMMYNES à ARGENTONNAY

Zonage : Ua2 du PLUi du Bocage Bressuirais

2.1. Motivations de réalisation de l'opération

Le projet s'inscrit dans la cadre des travaux de redynamisation du centre bourg d'Argentonay et notamment dans le programme « Petites Villes de Demain ». Il est notamment prévu des travaux sur les places de la Libération, Marché, Léopold BERGEON, Philippe de COMMYNES :

- Enfouissement des réseaux
- Gestion des eaux pluviales
- Séparation du réseau unitaire
- Ilots de fraîcheur végétalisés

Les principaux objectifs du projet sont :

L'augmentation des surfaces perméables et végétalisées

L'augmentation de l'espace dédié au piéton

La sécurisation de l'espace pour les piétons et cyclistes

Une place de la voiture repensée, tout en conservant un volume de stationnement

Une meilleure gestion des eaux pluviales

La valorisation du patrimoine avec notamment un axe visuel entre l'Eglise et le site du Château et un aménagement qualitatif de la place des Commynes

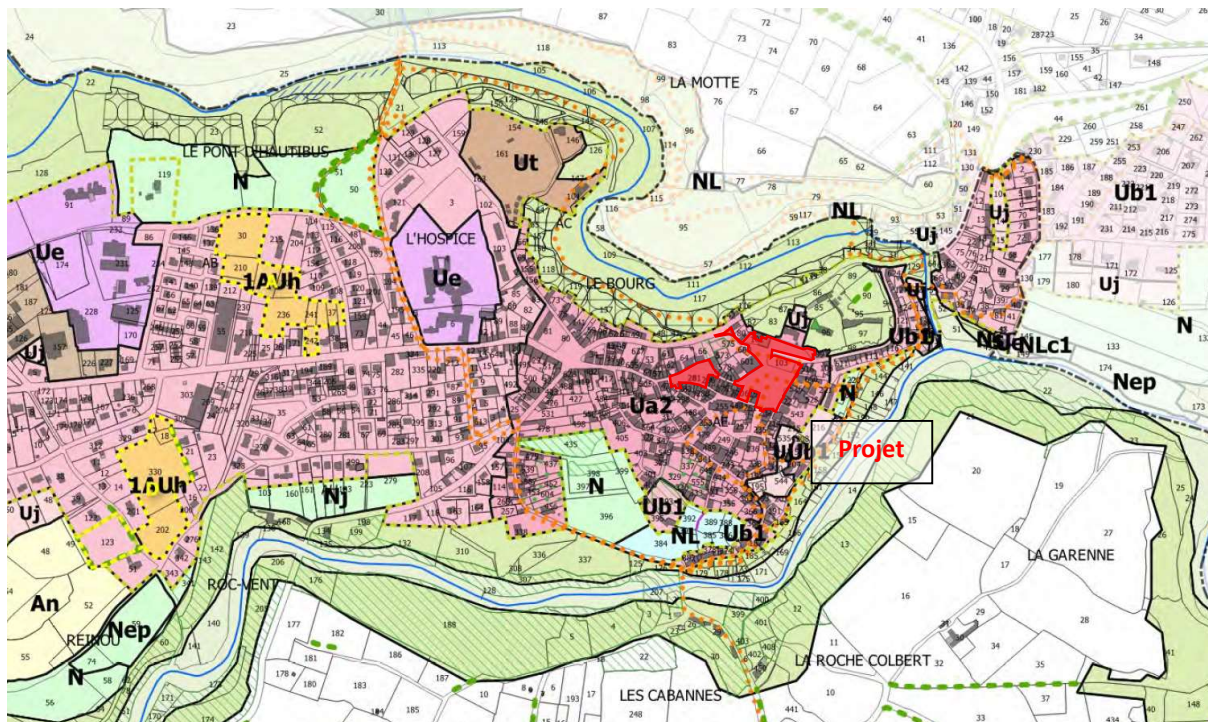
La création d'espaces de rencontre, de jeu, pour toutes les générations

Un aménagement pensé pour pouvoir continuer à accueillir les manifestations (marché des producteurs, marché de Noël...)

2.2. Réglementation

L'agglomération du Bocage Bressuirais dispose d'un PLU intercommunal.

Les places concernées se situent en zone classé Ua2 du PLUi, correspondant à des secteurs urbanisés à vocation d'habitat, de services et d'activités urbaines.



La gestions des eaux pluviales est décrite dans les dispositions générales du règlement :

Eaux pluviales :

Le principe général est que les eaux pluviales doivent être prioritairement gérées à la parcelle, l'unité foncière ou l'aménagement.

La gestion se fait prioritairement par rétention et infiltration (tranchée d'infiltration, puits d'infiltration, noue ou bassin d'infiltration,).

En cas d'impossibilité d'infiltration à la parcelle, le débit de fuite maximale autorisé dans le réseau public d'assainissement pluvial est de 3 l/s, conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne.

La réutilisation des eaux pluviales reste possible en vue de favoriser la réduction des besoins en eau potable. La réutilisation de l'eau pluviale doit s'effectuer dans le respect des règles de l'arrêté ministériel du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

2.3. Schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Sans objet

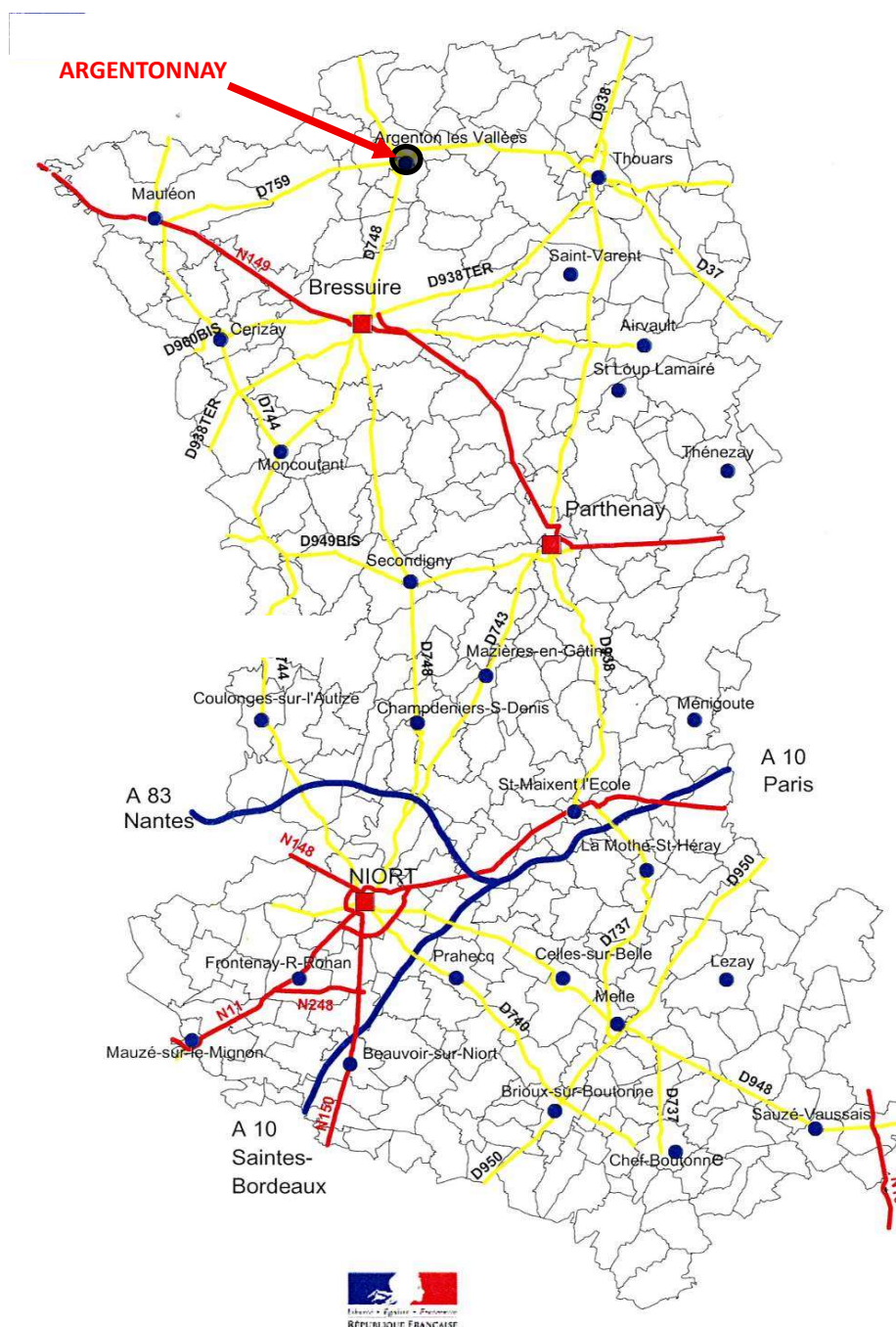
2.4. Description de l'étude

Le cabinet d'architecte R&C accompagné des bureaux d'études SIT&A Conseil et ARRDHOR CRITT HORTICOLE, ont été missionnés pour la réalisation du projet de revitalisation du centre bourg.

Les travaux comportent notamment l'aménagement des places de la Libération, Léopold BERGEON et Philippe de Commines sur la commune nouvelle d'ARGENTONNAY.

Voir annexe 1 [Etat des lieux]

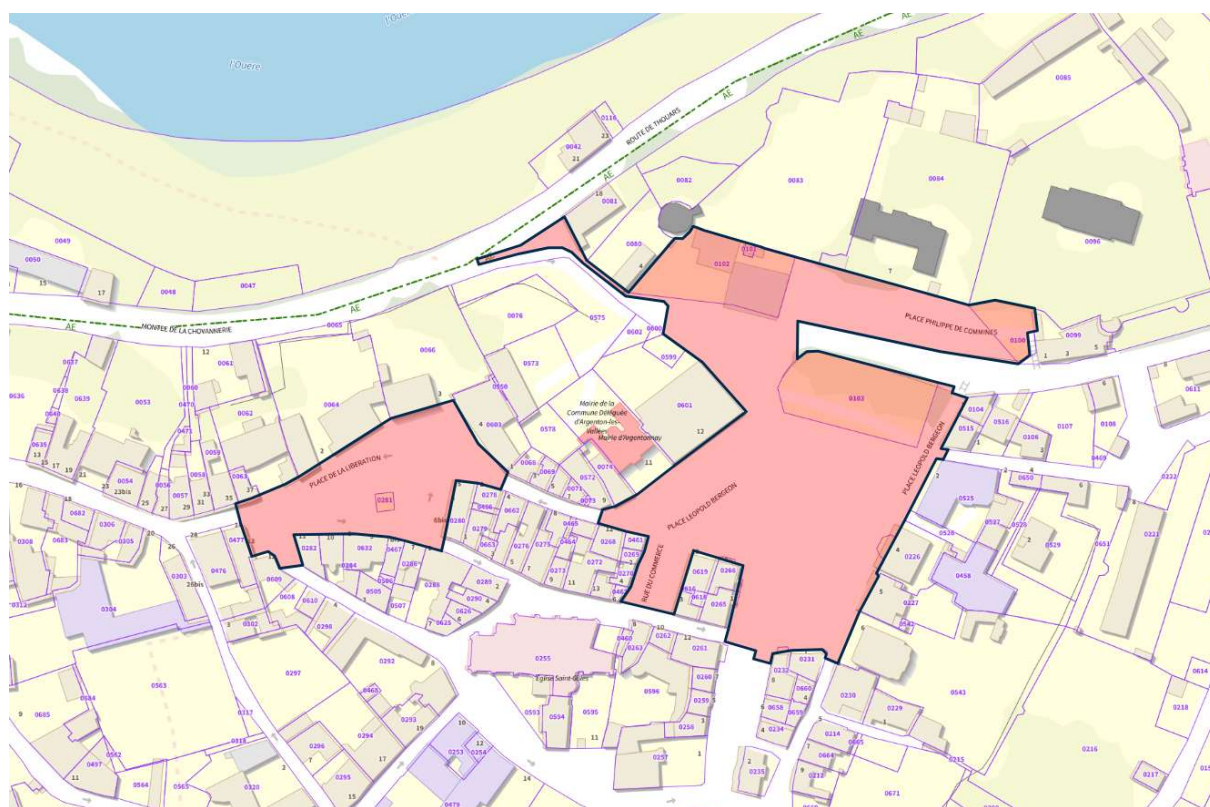
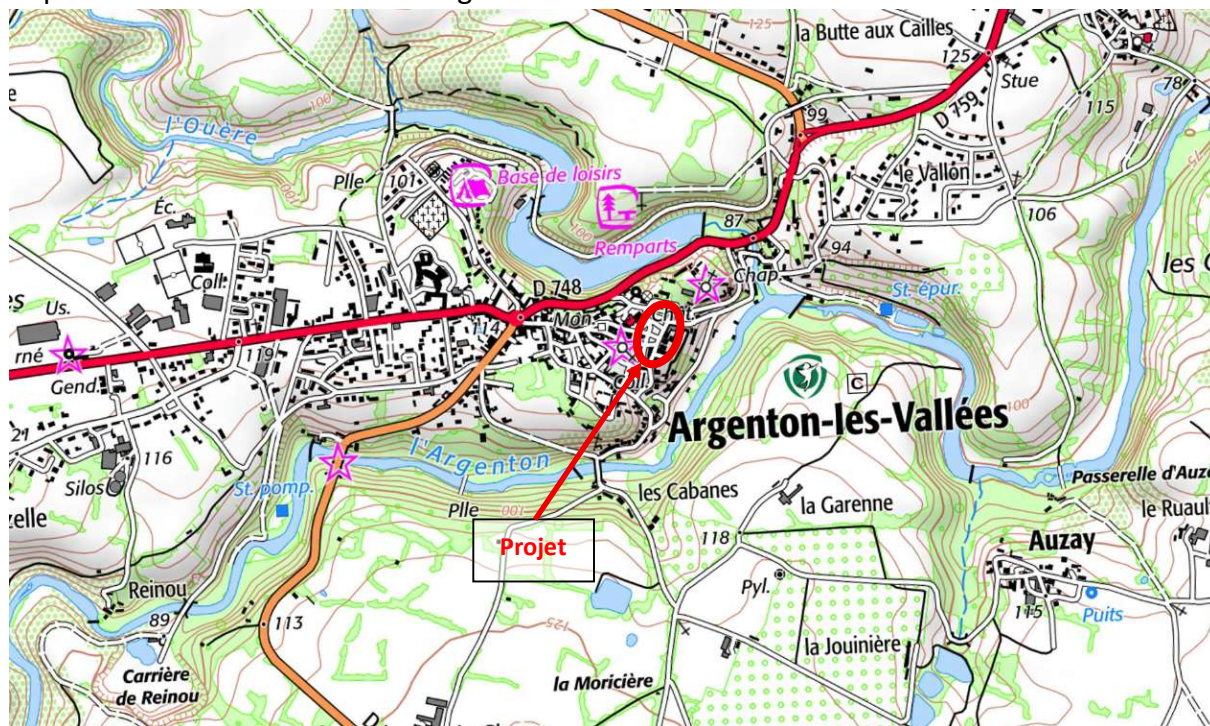
2.4.1. Localisation de la commune



La commune d'ARGENTONNAY se situe au Nord du département des Deux-Sèvres, elle regroupe les anciennes communes d'Argenton les Vallées, Moutiers-sous-Argenton, Le Breuil-sous-Argenton, La Chapelle Gaudin, La Coudre et Ulcot.

2.4.2. Localisation du périmètre d'études

L'opération est située au cœur d'Argenton les Vallées.



2.4.3. Photographie aérienne



Le périmètre de travaux porte sur 11 075 m².

Le périmètre des calculs hydrauliques s'élève à 8 298 m².

Le périmètre hydraulique des secteurs déconnectés et éligibles à la subvention s'élève à 7136 m² ainsi que 373m² d'espaces verts créés supplémentaires (désartificialisation).

3. Caractéristique du site actuel

3.1. Bassin versant

Le secteur est équipé d'un réseau unitaire.

L'intégralité des voies circulées, des stationnements et des zones piétonnes sont collectées par des grilles et évacuées sur le réseau unitaire, y compris la majeure partie des toitures.

Le secteur se trouve sur un éperon rocheux, il n'est pas retenu de BV intercepté.

3.2. Occupation du sol avant travaux

Emprise projet			
Aménagement existant			
Revêtement	Surface (m²)	CR	SA (m²)
Toitures	415	1	415
Surface étanche	10444	0,9	9399,6
Espaces verts	216	0,05	10,8
Total	11075	0,887	9825,4

CR : Coefficient de ruissellement

3.3. Fonctionnement hydraulique actuel

Actuellement les eaux pluviales issues des surfaces étanches sont intégralement renvoyés sur le réseau unitaire par des grilles et avaloirs.

Voir plan topo en annexe.

4. Pluie de référence et niveau de service

4.1.1. Données Météo-France

Nous retiendrons les hauteurs de pluie de période de retour de 1 à 100 ans, sur une durée maximale de 48 h, fournie pour la station de NIORT (1986-2023).

79 - Niort 1986-2023											
Temps	en h	0,1	0,25	0,5	1	2	3	6	12	24	48
	en min	6	15	30	60	120	180	360	720	1440	2880
mensuelle	Hauteur d'eau (mm)	2,1	3,2	4,4	6,0	7,9	9,2	12,2	14,6		
1 an	Hauteur d'eau (mm)	6,7	9,8	13,2	17,2	21,0	23,6	28,9	34,8		
2 ans	Hauteur d'eau (mm)	8,5	12,8	17,5	22,4	27,0	30,1	36,3	39,4		
5 ans	Hauteur d'eau (mm)	11,7	15,5	19,1	23,5	29,1	32,9	40,5	50,0	61,7	76,1
10 ans	Hauteur d'eau (mm)	14,1	18,4	22,6	27,7	33,9	38,2	46,7	57,3	70,2	86,0
20 ans	Hauteur d'eau (mm)	16,4	21,3	25,9	31,6	38,5	43,2	52,5	64,0	77,9	94,9
30 ans	Hauteur d'eau (mm)	17,8	23,0	27,9	33,8	41,0	45,9	55,7	67,5	81,9	99,3
50 ans	Hauteur d'eau (mm)	19,6	25,1	30,3	36,6	44,1	49,3	59,4	71,7	86,5	104,4
100 ans	Hauteur d'eau (mm)	22,0	28,1	33,7	40,5	48,6	54,1	65,0	78,0	93,7	112,5

4.1.1. Objectif du projet

Dans le cadre de la déconnexion du projet de revitalisation d'Argentonay, l'objectif minimum fixé est la gestion de l'événement à 10 ans correspondant au niveau 2 - en assurant la gestion des pluies moyennes tout en permettant des débordements maîtrisés pour les pluies fortes ou exceptionnelles (grilles de surverse raccordées au réseau).

Niveau	Objectifs	Exemples d'aménagement	Exemple de période de retour associée
Niveau 1 : pluies faibles	Maintien de la qualité des rejets et de l'impact sur le milieu Pas de rejet d'eau non traitée par les déversoirs d'orage Pas de débordement	Noues, tranchées, structures réservoirs,... Pas de mise en charge dans les réseaux	< 0,5 à 6 mois
Niveau 2 : pluies moyennes	Impact limité et contrôlé sur la qualité du milieu naturel Surverses acceptées des déversoirs d'orage Pas de débordement	Noues, tranchées, structures réservoirs,... Mise en charge des réseaux sans débordement Capacité maximale des ouvrages de stockage	< 2 à 30 ans
Niveau 3 : pluies fortes	Acceptation d'une détérioration de la qualité du milieu Débordements localisés et limités avec maîtrise du risque inondation	Débordement maîtrisé des ouvrages vers les espaces publics pour stockage et/ou évacuation vers un exutoire	< 20 à 50 ans
Niveau 4 : pluies exceptionnelles	Seule priorité : éviter la mise en péril des personnes Situation de catastrophe naturelle	Débordement généralisé	Exceptionnel ≥ à 100ans

Source : Cahier technique n°20 « Les eaux pluviales » - OIEau ; 2019

4.1.2. Prescriptions de l'Agence de l'eau

L'agence de l'eau fixe une exigence de stockage à 35 l/m² étanche avant infiltration.

Au-delà de ces objectifs, le projet a été pensé de manière « inverse ». Le principe est d'utiliser au maximum les espaces verts existants et regarder ensuite le volume maximal pouvant être stocké au niveau de ces ouvrages, qui corrélé avec les hauteurs d'eau, permettront de définir l'événement pluvieux géré.

Le projet permet ainsi la gestion d'une pluie centennale sur la majeure partie du projet.

5. Possibilité d'infiltration des eaux pluviales

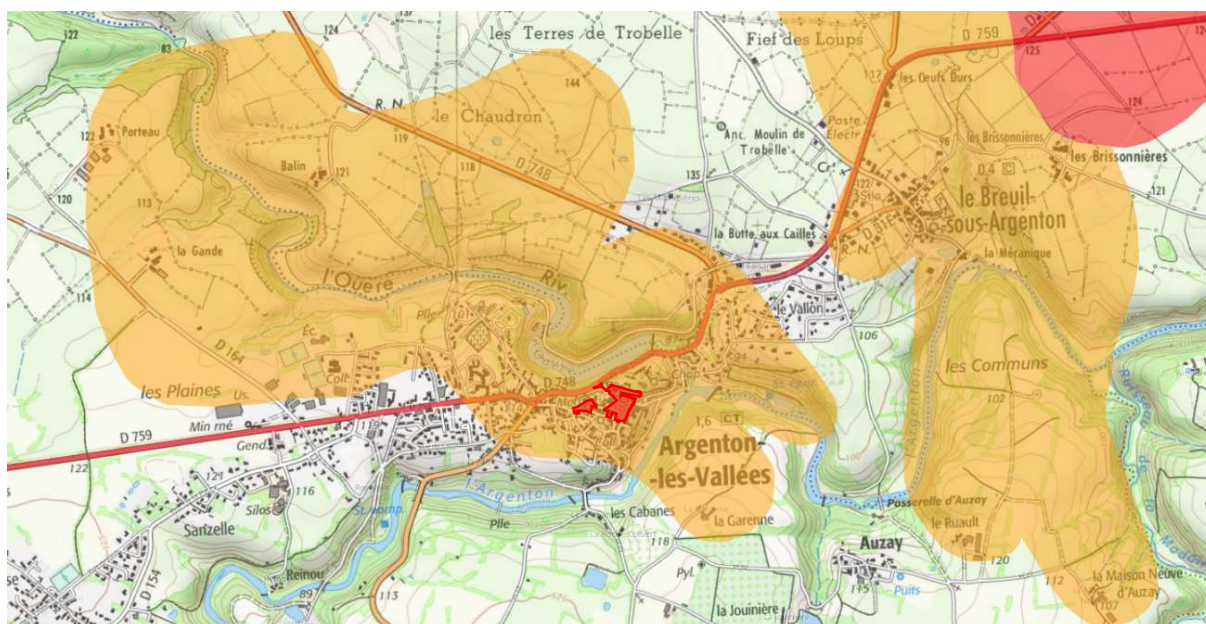
La commune d'ARGENTONNAY repose sur l'entité géologique $\mu\gamma\rho$, correspondant aux «SOCLE ANTÉ-MÉSOZOÏQUE - UNITÉ DES MAUGES - Cambrien moyen - (Complexe volcano-plutonique de Cholet - Thouars) - Rhyolites du Choletais - Granophyre rose à beige et porphyre microgranitique »

Carte Géologique de VIHERS (n°511)



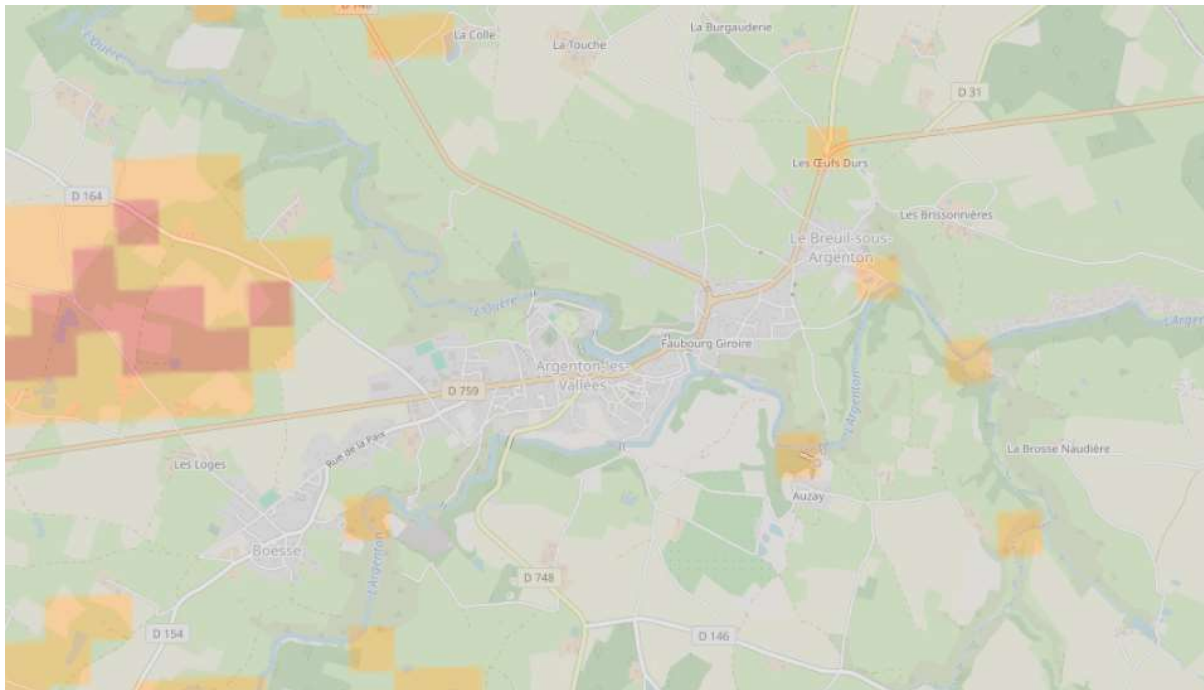
Source : Carte géologique – InfoTerre

Le terrain se situe exposition moyenne au risque de retrait et gonflement des argiles.



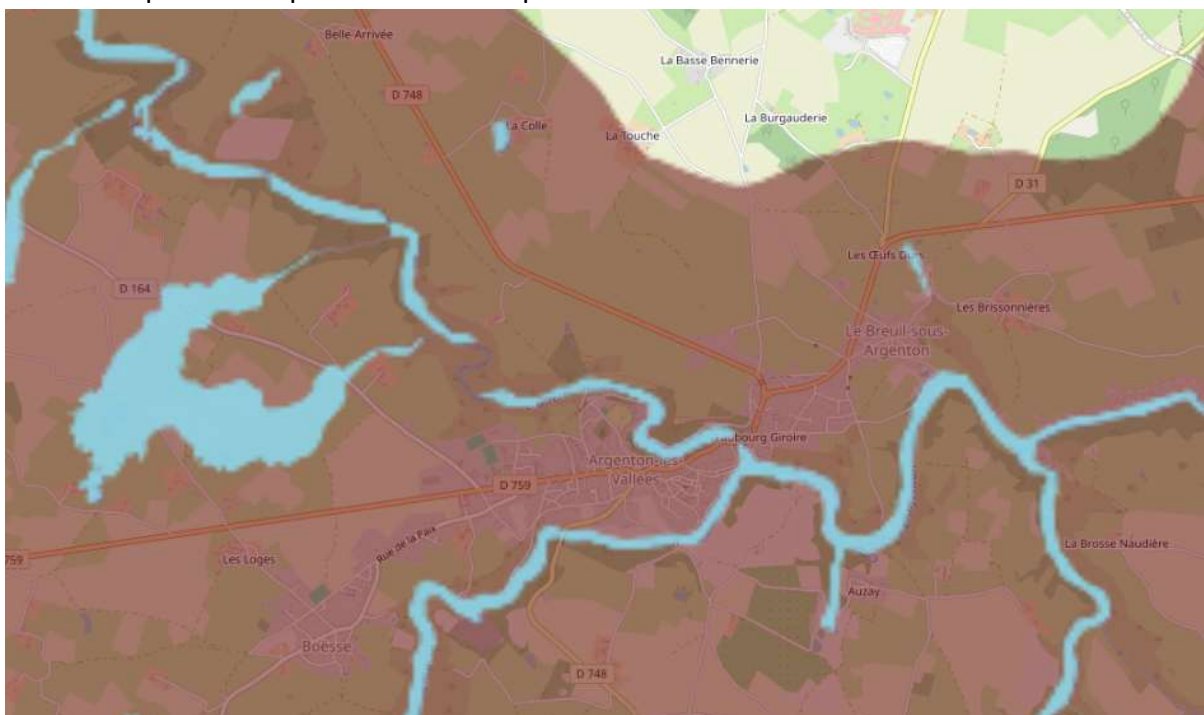
Source : Géorisques

Le terrain n'est pas concerné par des risques de remontées de nappes.



Source : Géorisques

Le terrain est localisé en secteur imperméable à l'affleurement, l'Ouère et l'Argenton sont concernés par des risques d'inondations potentielles



Source : Géorisques

La commune ne dispose toutefois pas de PPRI

Aucun périmètre de protection de captage n'est défini dans le secteur.

La commune d'ARGENTONNAY se situe en ZRE du bassin versant du Thouet.

Une étude géotechnique a été réalisée par GINGER en 2025.

Il a été réalisé :

- 5 carottages pour des essais amiante et HAP
- 5 essais d'infiltration type PORCHET (seulement 4 sont exploitables)



Il a été observé sous la couche d'enrobé :

- Remblais sableux sur 0.30 à 1.50m
- Remblai sablo limoneux à blocs de 1.20m à 1.70m d'épaisseur en P3, P4, P5
- Toit granite obtenu à 1.30m de profondeur en P1 et 0.30m (P2).

En raison de l'instabilité des remblais, les forages se sont plus ou moins éboulés ; sur le forage P5 la mesure de perméabilité n'a pas été possible.

Aucun niveau d'eau observé dans les sondages.

Le résultat des essais d'infiltration de type PROCHET sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sondages	Formation	Profondeur (en m)	Perméabilité	
			(m/s)	(mm/h)
P1	Remblai	0.35 – 0.60	$k = 2,0 \cdot 10^{-3}$	7200
P2	Granite	0.30 – 1.00	$k = 3,0 \cdot 10^{-6}$	11
P3	Remblai	0.35 – 0.90	$k = 1,0 \cdot 10^{-3}$	3600
P4	Remblai	0.73 – 1.05	$k = 3,0 \cdot 10^{-3}$	10800
P5	Remblai	Forage éboulé	-	-

Voir annexe 2 [Etude géotechnique]

Le terrain de l'opération est variablement favorable à l'infiltration des eaux de pluie au sein de son emprise.

Nous avons retenu une perméabilité de 11mm/h pour la place du Marché et le haut de la place Léopold BERGEON (secteur Ouest).

Pour les places de la Libération, Philippe des COMMYNES et Léopold BERGEON (secteur Est), présentant des hauteurs de remblais plus conséquentes, nous avons limité la perméabilité à 100 mm/h.

Récapitulatif :

Exposition retrait et gonflement des argiles	Moyenne
Exposition remontée de nappe	NON
PPRI	Non concerné
Zone de répartition des eaux	OUI – Bassin de la Sèvre Niortaise
Périmètre de captage	Non
Capacité d'infiltration du sol	Perméable (remblais) à très peu perméable (granite)

6. Caractéristiques du projet

6.1. Occupation du sol après travaux

Emprise projet			
Aménagement après travaux			
Revêtement	Surface (m²)	CR	SA (m²)
Toitures	415	1	415
Voiries en enrobé	3022	0,9	2719,8
Espaces mixtes	666	0,9	599,4
Chemin piéton	1787	0,9	1608,3
Stationnement	857	0,9	771,3
Stationnement perméable	771	0	0
Aire de jeux et chemin semi-perméables	659	0,6	395,4
Espace vert	2898	0,05	144,9
Total	11075	0,601	6654,1

Voir Annexe 3 [Plan de revêtements]

6.2. Bassins versants et calculs EP

L'opération a été découpée en 16 sous-bassins versants correspondants aux ouvrages de stockage et d'infiltration des eaux pluviales sur les 4 places :

- Place de la Libération – 5 bassins versants (dont 3 non éligibles à la subvention)
- Place du Marché – 3 bassins versants
- Place Léopold BERGEON – 6 bassins versants
- Place Philippe des COMMYNES – 2 bassins versants

Détails de calculs :

Le bilan de gestion pluvial par bassin versant est présenté en annexe.

Les coefficients de ruissellement sont définis pour chaque surface, en fonction de l'intensité pluviale :

Détermination coefficient de ruissellement par événement pluvieux								
Type de surface	Pluie annuelle		Pluie 10 & 20 ans		Pluie 30 - 50 ans		Pluie 100 ans	
	CR	Surface active (m²)	CR	Surface active (m²)	CR	Surface active (m²)	CR	Surface active (m²)
Bâtiment								
Toitures	1,00	0	1,00	0	1,00	0	1,00	0
Toitures gravillons	0,70	0	0,70	0	0,80	0	0,90	0
Toitures végétalisées	0,20	0	0,40	0	0,70	0	0,80	0
Espaces extérieurs								
Voirie (enrobé, béton)	0,90	108	0,90	108	0,90	108	1,00	120
Stationnement (non perméable)	0,90	134	0,90	134	0,90	134	1,00	149
Cheminement piéton imperméable	0,90	61	0,90	61	0,90	61	1,00	68
Cheminement piéton semi-perméable	0,40	0	0,60	0	0,80	0	1,00	0
Espace vert (hors zone d'infiltration)	0,00	0	0,05	4	0,10	9	0,20	18
Surface autonomes	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Bassin versant amont	0,00	0	0,05	0	0,10	0	0,15	0
Zones d'infiltration								
Noues/Jardin de pluie	1,00	65	1,00	65	1,00	65	1,00	65
Surface perméable	1,00	0	1,00	0	1,00	0	1,00	0
Total	0,75	368	0,76	373	0,77	377	0,86	420

Voir Annexe 4 [Détails calcul EP par bassin versant]

Voir annexe 5 [Plan de voirie : Altimétrie et EP] et annexe 6 [coupes]

Schéma de gestion des EP – Place de la Libération :

Les eaux pluviales sont dirigées par ruissellement de surfaces sur les espaces verts créés.

Du fait de la configuration et des contraintes existantes, les BV Lib1 , BV Lib4 et BV Lib5 ne permettent pas d'assurer une gestion totale des eaux pluviales – des surverses sont maintenues sur le réseau existant.

Concernant les BV Lib 2 et BV lib 3, les eaux pluviales sont collectées dans les noues créées dans les espaces verts. Ces ouvrages permettent la gestion d'une pluie de fréquence centennale dans les espaces verts de pleine terre. Le trop plein se fera par débordement et ruissellement de surface sur BV Lib 4 et BV Lib 5.

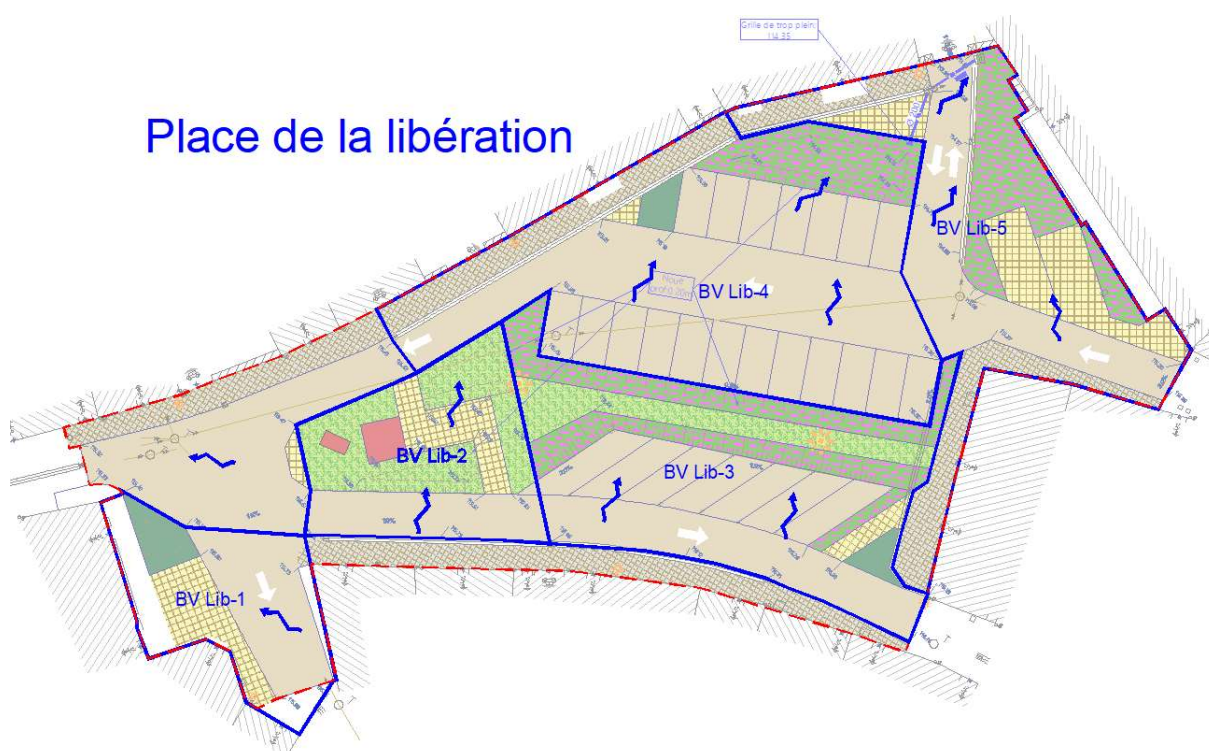


Schéma de gestion des EP – Place du Marché :

Le secteur dispose de 2 aires de stationnement en pavés joints gazons sur structure perméable de 30cm d'épaisseur.

Les eaux pluviales sont dirigées par ruissellement de surfaces vers un espace vert planté.

Les ouvrages permettent la gestion d'une pluie de fréquence centennale. Une surverse est toutefois maintenue sur le réseau existant vers le Nord.



A l'Ouest le parvis de la nouvelle Mairie (BV Ber1) et une partie des eaux du parking (BV Ber2) seront envoyés dans les espaces verts au sud, aménagés en noue de 10 à 30cm de profondeur.

BV Ber 3 pente au Nord-Est 2 grilles permettront d'évacuer les eaux pluviales vers une structure drainante d'infiltration dimensionné pour une pluie centennale, en cas de trop plein la surverse se fera par ruissellement sur BV Ber 5.

BV Ber 5 sera aménagé avec un revêtement en stabilisé calcaire dont les EP ruissellent vers une noue à l'Est de 30cm de profondeur pour gérer la pluie 100ans. Le trop plein est envoyé sur une grille de surverse raccordée au réseau existant.

Les eaux pluviales du parvis de l'ancien hôtel de ville (siège de la communauté de communes) restent raccordées au réseau pluvial.

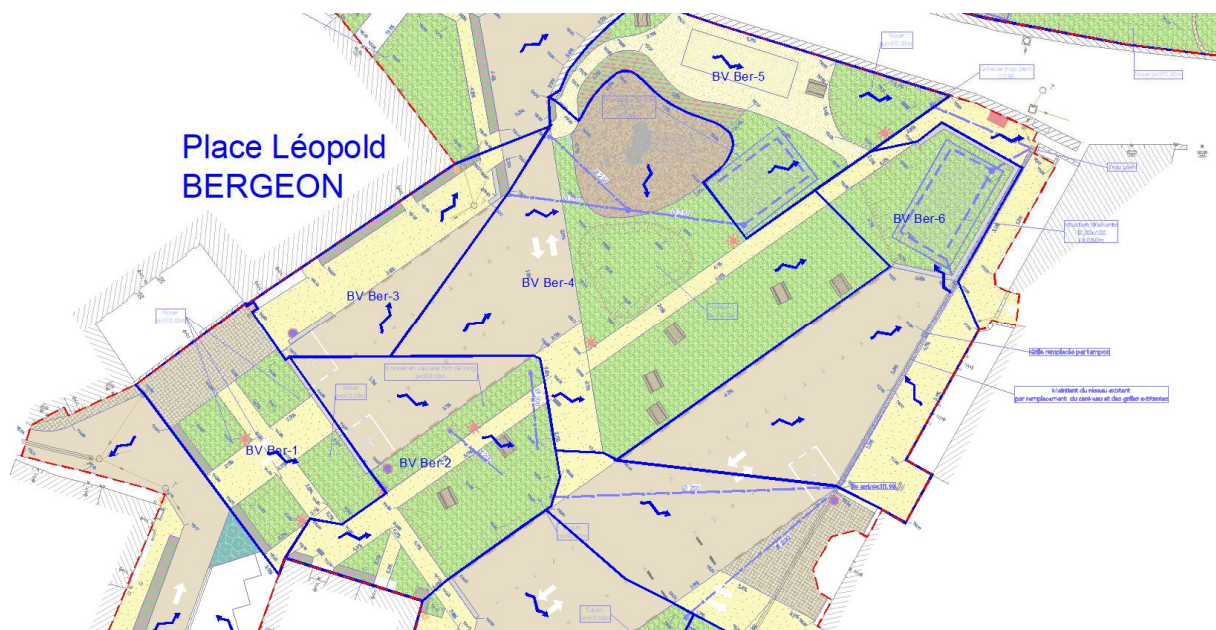


Schéma de gestion des EP – Place Philippe des COMMYNES :

A l'Ouest la place des Commynes est gérée dans 2 structures drainantes de 50cm d'épaisseur sous les places de stationnement perméables, une noue de 30cm de profondeur à l'aval à l'Ouest complète le dispositif pour gérer une pluie de 100 ans. L'éventuelle surverse se fait par débordement du trop-plein par ruissellement de surface sur la montée de la Chouannerie.

A l'Est, il sera réalisé un parking avec des places de stationnement perméable sur structure drainante de 30cm d'épaisseur, cloisonné du fait de la pente de 2,8 %. Plusieurs noues de 30cm de profondeur complète les volumes de stockage pour assurer la gestion d'une pluie de 100 ans.

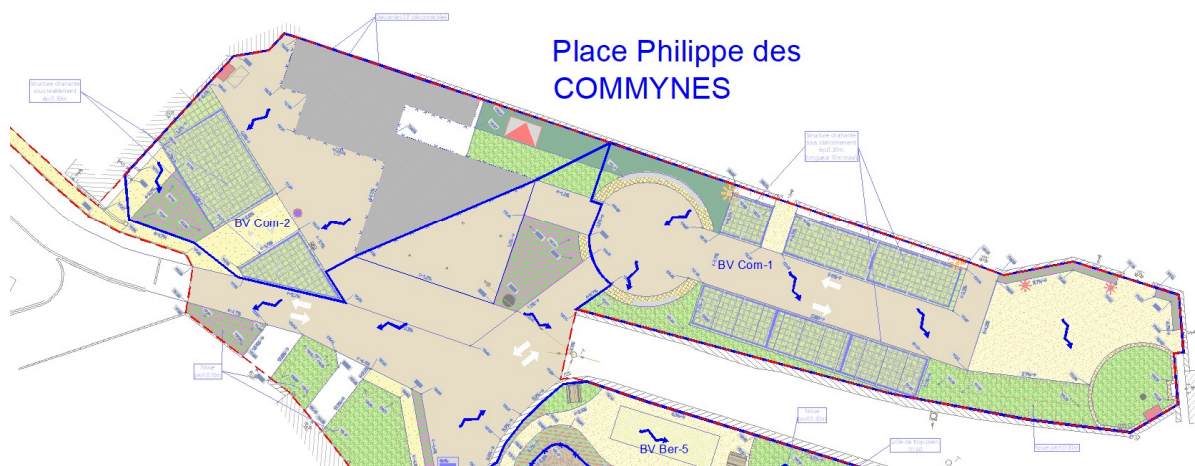


Tableau de synthèse de calcul EP :

 Tableau de synthèse des aménagements GIEP  									
Bassin élémentaire	Aménagement GIEP mis en œuvre	Aménagement de pleine terre végétalisé	Surface de l'aménagement GIEP (m²) A	Surface interceptée et gérée sur l'aménagement GIEP (m²) B	Capacité de stockage de l'aménagement GIEP (m³) C	Volume d'eau de pluie gérée (l/m²) C*1000 / (B-A)	Temps de vidange de l'aménagement GIEP (h)	Fréquence de pluie gérée	Cheminement surverse
BV Libération 1	Noue	Oui	17 m²	165 m²	2,6 m³	17,6 l/m²	2 h	5 ans	Surverse Réseau unitaire
BV Libération 2	Noue	Oui	105 m²	211 m²	5,9 m³	55,7 l/m²	1 h	100 ans	
BV Libération 3	Noue	Oui	202 m²	429 m²	8 m³	35,2 l/m²	1,7 h	100 ans	
BV Libération 4	Noue	Oui	77 m²	593 m²	11,6 m³	22,5 l/m²	3,6 h	10 ans	Surverse Réseau unitaire
BV Libération 5	Noue	Oui	88 m²	404 m²	2,5 m³	7,9 l/m²	3,1 h	mensuelle	Surverse Réseau unitaire
BV Marché 1	Structure drainante	Non	29 m²	233 m²	9,3 m³	45,6 l/m²	7,1 h	100 ans	
BV Marché 2	Noue	Oui	153 m²	490 m²	23,1 m³	68,5 l/m²	29,1 h	100 ans	
BV Marché 3	Structure drainante	Non	12 m²	215 m²	9,3 m³	45,8 l/m²	7 h	100 ans	
BV Bergeon 1	Noue	Oui	165 m²	360 m²	16,2 m³	83,1 l/m²	10,4 h	100 ans	
BV Bergeon 2	Noue	Oui	257 m²	529 m²	21,4 m³	78,7 l/m²	21,7 h	100 ans	
BV Bergeon 3	Structure drainante	Non	21 m²	310 m²	14 m³	48,4 l/m²	0,7 h	100 ans	
BV Bergeon 4	Noue	Oui	518 m²	1076 m²	20 m³	35,8 l/m²	2,1 h	100 ans	
BV Bergeon 5	Noue	Oui	246 m²	436 m²	6,7 m³	35,3 l/m²	2,7 h	100 ans	
BV Bergeon 6	Structure drainante	Oui	201 m²	731 m²	20,2 m³	38,1 l/m²	1,4 h	100 ans	
BV Commines 1	Noue + structure drainante	Non	303 m²	1213 m²	32,3 m³	35,5 l/m²	0,5 h	100 ans	
BV Commines 2	Noue + structure drainante	Non	121 m²	903 m²	27,6 m³	35,3 l/m²	1,2 h	100 ans	
Sous-total aménagements de pleine terre			1847 m²	4262 m²	121,5 m³	50,3 l/m²	59,7% 40,3%		
Sous-total autres aménagement			486 m²	2874 m²	92,5 m³	38,7 l/m²			
Total des BV déconnectés			2333 m²	7136 m²	214 m³	44,6 l/m²			

Remarque : Les BV Lib1, Lib4 et Lib 5 ne sont pas éligibles à la subvention car ils ne respectent pas 35 l/m² de stockage. Leurs surfaces ne sont pas comptabilisées.

6.3. Gestion des débordements

Les ouvrages permettent la gestion des pluies de fréquence 100 ans.

Plusieurs secteurs Place de libération ne peuvent pas être déconnectées du fait de contraintes (altimétries, présence accès, configuration du carrefour...). Les espaces verts ne permettant pas de gérer une pluie conséquente, ces secteurs sont présentés comme restants connectés après travaux et ne participent pas au décompte des surfaces ouvrant droit à la subvention.

En cas d'événement exceptionnel, le trop plein sera assuré par surverse sur le réseau existant.

6.4. Entretien des aménagements

La gestion pluviale étant majoritairement assurée par des noues, leur entretien sera similaire à celui des espaces verts (tonte, arrosage, évacuation des feuilles mortes, etc.) et sera assuré par les services de la commune d'ARGENTONNAY.

6.1. Palette végétale

Le projet est élaboré avec ARRDHOR paysagiste, la palette végétale est fournie dans l'étude en annexe.

Toutefois, la palette végétale devra être modifiée afin de remplacer les espèces exotiques envahissantes définies dans la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » - Conservatoires Botaniques Nationaux :

Espèces à remplacer	Risque d'invasion
Amelanchier lamarckii	Elevé
Espèces à éviter	
Quercus cerris	Potentiel envahissant - Non envahissante actuellement en NA
Cistus x purpureus	Sans potentiel envahissant - Simple observation
Cedrus libani	Potentiel envahissant - Non envahissante actuellement en NA

Voir annexe 7 [Plan de plantation].

7. Estimatif financier

7.1. Planning des travaux

Consultation des entreprises prévues à l'automne 2025, pour des travaux en 2026.

7.2. Portage de subvention

Cette présente demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est réalisée dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence Loire Bretagne 2025-2030 concernant les travaux de déconnexion des eaux pluviales (GIEP).

L'emprise du projet présenté à l'appel à projet s'élève à 11 075 m² dont 216 m² sont aujourd'hui déconnectés, correspondant aux espaces verts existants.

Après opération, une surface de 7 473 m² sera déconnectée selon les critères d'éligibilité de l'Agence de l'eau.

Tableau de synthèse des surfaces de l'opération				
  				
Surface exprimée en m ²		Situation actuelle avant travaux	Situation future après travaux	Différence
Surface imperméabilisée raccordée au réseau	Toitures	415	128	287
	Voiries	10444	1555	8889
	Stationnements		465	-465
	Cours... Espaces mixtes		286	-286
	Cheminement piétons		952	-952
	Autres :			0
	Sous-total	10859	3386	7473
Surface non raccordée au réseau	Toitures		287	-287
	Voiries		1467	-1467
	Stationnements		1163	-1163
	Cours... Espaces mixtes		380	-380
	Cheminement piétons		835	-835
	Espaces végétalisés de pleine terre	216	2898	-2682
	Autres : chemin blanc, aire de jeux		659	-659
	Sous-total	216	7689	-7473
Surface totale du projet		11075	11075	0

Bilan des surfaces avant et après aménagement

Observation : les ouvrages ne permettant pas d'assurer un stockage de 35 l/m² sont considérés comme non déconnectés (prescription agence de l'eau Loire Bretagne).

La solution GIEP proposé étant majoritairement une solution d'infiltration en plein terre (60%), le taux de subvention de l'agence de l'eau sera porté à 50% (au lieu du taux de base de 25%).

La commune étant classé en ZFR, (Zone France ruralités revitalisation), le taux de subvention de l'agence de l'eau est bonifié de 10%.

Surface déconnectée	7 473
Coût plafond travaux (60 €/m²)	448 380
Taux d'aide	60%
Montant subventionnable	269 028

7.3. Estimation du coût travaux

Le coût des travaux a été estimé comme suit :

VRD 775 184,50 € HT

Plantation (hors mobilier) 135 300,15 € HT

Le détail des estimations est fourni en annexe 8.

Les honoraires des maitres d'œuvre sont précisés ci-dessous :

Mission MOE : 85 759,21 € HT

Mission étude de déconnexion / subvention Sit&a : 1 800 € HT

Le détail des honoraires VRD est fourni en annexe 9.

Le montant total est estimé à :

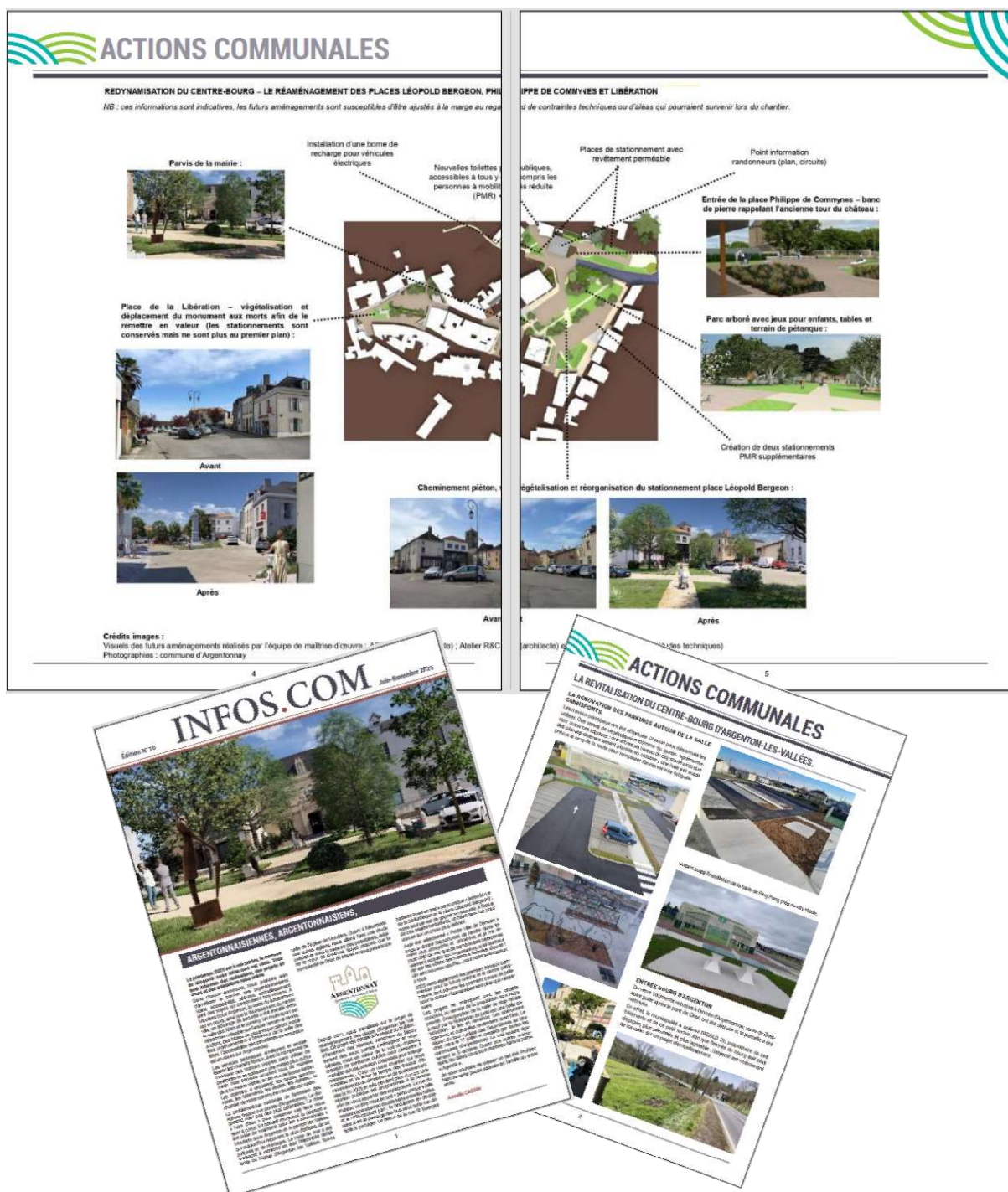
998 043,86 € HT

8. Communication / Sensibilisation

8.1. Communications envisagées

Les travaux de revitalisation font l'objet de communications régulières dans le journal de la commune.

Voir journal communal en annexe 10. – Edition n°10 – Juin-Novembre 2025



9. Récapitulatif du projet :

Eligibilité du projet au 12 ^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2025-2030		
Diagnostic initial démontrant un raccordement au réseau	✓	Oui – Réseau unitaire
Projet avec désartificialisation de surfaces étanches	✓	- 2 682 m ²
Projet avec déconnexion des eaux pluviales	✓	- 7 473 m ²
Infiltration en pleine terre	✓	59,7 % en pleine terre
Volume de stockage avant infiltration de 35 l/m² étanche	✓	Conforme : 44,6 l/m ²
Montant des travaux > 10.000 € HT	✓	998 043,86 € HT (non compris mobilier)
Volet communication / sensibilisation	✓	Action communale
Coût plafond (60 €/m ²) *		448 380 € HT
Taux d'accompagnement 25% - base Taux prioritaire 50 % Si > 50 % gestion en pleine terre végétalisée Bonification commune en FRR +10 %		Taux de subvention 60%
Montant subventionnable *		269 028 €